



Le Conseil Régional

Qui gère ? Quelles sont les instances de décision ?	Quoi ? Sur quels domaines de compétences agit-il ?	Comment ? Quelles sont les sources de financement ?
<p><u>Les instances :</u></p> <p><u>- Le Conseil Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Composition : 83 conseillers régionaux, élus pour 6 ans au suffrage universel direct, ✓ Présidence : instance présidée par Loïg CHESNAIS-GIRARD, élu par le conseil régional, ✓ Rôles : décide des grandes orientations de la politique régionale et vote, chaque année, le budget de la Région. <p><u>- Le Bureau = exécutif régional</u></p> <p><u>- La Commission Permanente,</u> composée de 27 conseillers régionaux = mise en œuvre des décisions votés par le Conseil Régional</p> <p><u>- Les Commissions thématiques,</u> avec référents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement économique et recherche, soutien direct aux entreprises, - Formation et orientation : gestion des lycées, formation professionnelle et apprentissage, - Aménagement du territoire, - Transports ferroviaires, grands axes routiers, aéroports, transports scolaires, - Environnement et énergie, - Patrimoine et tourisme, - Culture, - Langues de Bretagne, - Sports, - Europe (fonds structurels) et international. 	<p><u>Plusieurs types de ressources :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Emprunts, - Dotations de l'Etat, - Fiscalité transférée par l'Etat, - Fiscalité régionale, - Fonds de gestion des crédits européens, - Autres ressources.



- | | | |
|--|--|--|
| <p>- Le CESER (conseil économique, social, environnemental régional) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Représentants de la société civile- Rôle consultatif- Travaux d'études et de recherche | | |
|--|--|--|

Source : <https://www.bretagne.bzh> – La Région en actions